



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objectif Plein emploi :

l'Etat et la Région des Pays de la Loire signent le premier protocole de préfiguration de France Travail

La politique menée dans le cadre du précédent quinquennat a permis d'engager une baisse importante du taux de chômage. Pour atteindre le plein emploi, il est nécessaire d'aller plus loin en améliorant d'une part **l'accompagnement proposé aux personnes les plus éloignées de l'emploi et, d'autre part, la réponse aux besoins des entreprises.**

La mise en œuvre de France Travail doit permettre de répondre à plusieurs enjeux :

- mieux accompagner vers l'insertion professionnelle les personnes qui en ont le plus besoin en évitant les ruptures de parcours et par la mise en place d'un contrat d'engagement renouvelé ;
- améliorer l'offre de services aux entreprises afin de révéler davantage le potentiel d'emplois et réduire les emplois vacants ;
- s'appuyer sur un écosystème plus lisible pour les usagers et qui répond mieux aux enjeux des territoires en s'appuyant sur des outils de pilotage communs.

Pour ce faire, Pôle emploi sera transformé en opérateur France Travail, en partenariat étroit avec les opérateurs spécialisés que sont les Missions locales et les Cap emploi. La gouvernance sera simplifiée, clarifiée et mieux outillée avec les collectivités territoriales qui co-présideront avec l'Etat les nouvelles instances territoriales mises en place.

Un projet de loi présenté à l'été au Parlement permettra de déployer les principes clés de ce chantier.

D'ores et déjà, des pilotes territoriaux ont été lancés afin de nourrir la réflexion sur le déploiement opérationnel.

Concrétisant une nouvelle étape dans la coopération déjà très avancée en Pays de la Loire entre l'Etat, le Conseil régional et Pôle emploi, un protocole de préfiguration de France Travail formalise 17 engagements structurés en trois thématiques :

- **le renforcement de l'offre de formation vers les métiers en tension et à destination des publics les plus éloignés de l'emploi** pour conforter l'effet levier de la formation dans l'objectif d'accès ou de retour à l'emploi ;
- **le développement de nouveaux services à destination des entreprises et des autres employeurs pour mieux accompagner leur recherche de main d'œuvre** dans une période de tensions de recrutements sans précédent ;
- **la simplification des instances actuelles de coordination**, appelées à devenir de véritables instances de pilotage, associant l'ensemble des collectivités locales et des acteurs compétents en matière de formation, d'insertion, d'orientation et d'emploi dans chacun des 18 bassins d'emploi de la région.

L'ensemble de cette démarche vise à se donner collectivement les moyens d'atteindre l'objectif partagé du plein emploi.

Le protocole de préfiguration France Travail en Pays de la Loire est le premier formalisé, il est signé par la Première ministre, Mme Élisabeth BORNE et par le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, M. Olivier DUSSOPT, la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, Mme Christelle MORANÇAIS et le directeur général de Pôle emploi, M. Jean BASSÈRES.

D'autres Régions se sont d'ores et déjà inscrites dans cette dynamique. Comme préconisé par le rapport remis le 17 avril dernier par M. Thibaut GUILLUY, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, d'autres démarches expérimentales sont déployées, notamment avec les conseils départementaux pour les allocataires du revenu de solidarité active dans 18 territoires pilotes.

Contact : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr
